

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

Délibération n°2019/C03/01**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 26/03/2019 à 08:51:18
Référence : 015c26f9bf3ca90bd873918d57c471d49b28577e

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

Délibération n°2019/C03/02**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame la Présidente rappelle que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SDEDA de l'exercice 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Patrick DYON a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Madame Danièle BOEGLIN, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Patrick DYON pour le vote du Compte Administratif,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Payeur Départemental,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

APPROUVE le compte administratif 2018 lequel peut se résumer comme suit :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	15 513 389,74 €	15 334 451,18€	- 178 938,56 €
	Solde antérieur Reporté (ligne 002)		1 854 167,73 €	+ 1 854 167,73 €
	Excédent ou déficit global	15 513 389,74 €	17 188 618,91 €	+ 1 675 229,17 €
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	665 354,63 €	661 881,39 €	- 3 473,24 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	47 040,55 €		- 47 040,55 €
	Excédent ou déficit global	712 395,18 €	661 881,39 €	- 50 513,79 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement			
	Investissement	22 600,00 €		- 22 600,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		16 248 384,92 €	17 850 500,30 €	1 602 115,38 €

Délibération n°2019/C03/02

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/03/2019 à 14:56:44
Référence : 1326b9c196cba3666a3f6c4c4b1af10428de8229

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/03

AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2018

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

Délibération n°2019/C03/03**AFFECTATION DU RESULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2018**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 19 mars 2019, le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 675 229,17 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 50 513,79 € et un solde de restes à réaliser de – 22 600,00 € entraînant un besoin de financement de 73 113,79 €,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2018,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré par,

vote

Pour	Contre	Abstention
28	00	00

Le Comité Syndical

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement – article D001, la somme de 50 513,79 €
- Couverture du besoin de financement – article 1068, la somme 73 113,79 €
- Report en section de fonctionnement – article R002, la somme de 1 602 115,38 €

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 22/03/2019 à 14:56:38
Référence : 1c84e551f3cf7cc7ea065f2bb14ba116c23816c6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/04

**FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
AU SDEDA POUR 2019**

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

Délibération n°2019/C03/04

**FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHERENTES AU SDEDA
POUR 2019**

Madame la présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2019 présenté lors de sa séance du 12 février 2019,

Après en avoir délibéré par,

vote

Pour	Contre	Abstention
28	00	00

Le Comité syndical

Décide de fixer la cotisation 2019 à **1,00 € par habitant**.

Rappelle que le montant de la cotisation est calculé sur la population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (Insee recensement de la population 2016).

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 22/03/2019 à 14:56:22
Référence : c18a10801c1f47efa37c83d38f1ec381b70b5c75

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/05

BUDGET PRIMITIF 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

Délibération n°2019/C03/05**BUDGET PRIMITIF2019****LE COMITE SYNDICAL,**

Vu l'avis du bureau syndical du 19 mars 2019,

Vu la délibération n°2019/C03/03 du 19 mars 2019 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	00	00

ADOpte le Budget Primitif 2019 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 268 004,89 € dont 22 600,00 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 16 050 315,48 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 602 115,38 €
022	Dépenses imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	155 236,10 €	
011	Charges à caractère général	11 252 884,38 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	463 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 085 450,00 €	
66	Charges financières	3 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	51 090,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	39 655,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		14 100,00 €
70	Dotations, subventions et participations		80 080,00 €
74	Dotations, subventions et participations		10 416 639,00 €
75	Autres produits de gestion courante		3 934 140,00 €
77	Produits exceptionnels		2 550,00 €
	TOTAL	16 050 315,48 €	16 050 315,48 €

Délibération n°2019/C03/05**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes
		Propositions nouvelles	RAR n-1	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 513,79 €		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			73 113,79 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			155 236,10 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €		39 655,00 €
20	Immobilisations incorporelles	166 800,00 €	22 600,00€	
21	Immobilisations corporelles	27 400,00 €		
	TOTAL	245 404,89 €	22 600,00€	268 004,89 €
		268 004,89 €		

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
 sous sa forme originale le 22/03/2019 à 14:56:31
 Référence : d9efc046ec20ed51c16aae9c98331de05f4c6ae6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Date de convocation : le 08 mars 2019

Date d'affichage : le 08 mars 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 02

Secrétaire de séance : M. Marcel SPILMANN

Délibération n°2019/C03/06

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION

L'An Deux Mille dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Dominique GAUTHIER, Annie GREMILLET, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Bernard ROBLET, Claude PENOT, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Christian TRICHÉ.

Absents ou excusés (05):

MM. Christian BLASSON, Christian BRANLE, Gilles DE COCKBORNE, Michel LAMY, et Gilles JACQUARD

Pouvoirs (2) :

Claude HOMEHR à Mme Danièle BOEGLIN,
Dominique ROBERT à M. Christian TRICHÉ.

**INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MME LA PRÉSIDENTE
DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION**

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 20 novembre 2018, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Délibération n°2019/C03/06

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	00	00

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 31 janvier 2019 au 05 mars 2019 détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 26/03/2019 à 17:03:23
Référence : 4150cb4b3186f8de83e2532a2c8a5dc2fa3d1df5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.